

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-105-1905 promulguant le décret du 30 juin 1905 et la loi du 25 mars 1879 concernant les avis de paiement à donner aux expéditeur de mandats-poste.

n° 01-105-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 juillet 1905

Numéro JO
n° 105 du 01/08/1905

Date du numéro
1 août 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 30 juin 1905 rendant l'application aux colonies la loi du 25 mars 1879 concernant les avis de paiement à donner moyennant une taxe spéciale aux expéditeurs de mandats-poste;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués dans les colonies pour y être appliqués suivant leur forme et teneur le décret du 30 juin 1905 et la loi du 25 mars 1879 précitées. Art. 2. Le présent arrêté sera, publié, enregistré et communiqué partout.

Signé : P.

PASCAL